

LES
TEMPORELLES

BONNEVILLE

Une réalisation

GREENCITY

IMMOBILIER



DESCRIPTIF SOMMAIRE

OPERATION LABELLISEE NF HABITAT

ENGAGEMENT QUALITE

ECONOMIE D'ENERGIE - ISOLATION ACOUSTIQUE - ISOLATION THERMIQUE - QUALITE DES EQUIPEMENTS

La conception de la résidence répond aux exigences de la réglementation thermique RE2020 (73 kWhep/m²/an moyen pour Bonneville) soit plus de 40% d'économie d'énergie par rapport à un logement conforme à la réglementation précédente sur les consommations énergétiques de chauffage, de ventilation et d'eau chaude sanitaire.

La résidence bénéficie de la certification NF HABITAT vous garantissant des bénéfices concrets au quotidien : un intérieur sain, sûr, agréable à vivre et des consommations maîtrisées.

INFRASTRUCTURE

- ✓ Terrassement généraux – Fondations en béton armé selon études géotechniques et de structure.
- ✓ Structure du sous-sol en béton armé suivant étude de structure,

SUPERSTRUCTURE

- ✓ Murs de façades et en élévations en béton banché ou en aggloméré de béton ou en ossature bois.
- ✓ Planchers en béton armé, épaisseur conforme à l'étude de structure et aux prescriptions de la certification NF HABITAT pour l'isolation acoustique.
- ✓ Enduit teinté dans la masse, bardage, selon plan des façades et choix de l'architecte.
- ✓ Terrasses étanchées avec isolant conforme à l'étude thermique et descentes en zinc ou aluminium
- ✓ Charpente en bois et couverture par tuiles, teinte selon choix de l'architecte.
Gouttières et descentes en zinc ou aluminium.

ISOLATION THERMIQUE ET PLATRERIE

- ✓ Isolation thermique des murs de façades des logements par doublage intérieur et/ou isolation extérieure selon étude thermique RE2020.
- ✓ Isolation du 1^{er} plancher de logements par isolant thermique sous ou sur dalle béton.
- ✓ Isolation des toitures terrasses étanches des logements par isolant thermique sur dalle béton.
- ✓ Isolation thermique conforme à l'étude thermique RE2020.
- ✓ Cloisons intérieures de type PLACOPAN ou PLACOSTIL selon contraintes techniques ou similaire.
- ✓ Mur séparatif entre logements en béton banché de 18 cm ou en cloison type PLACOSTIL 180mm.

ISOLATION ACOUSTIQUE

- ✓ Revêtement de sol et épaisseur de planchers béton garantissant les performances acoustiques conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT.
- ✓ Menuiseries extérieures avec double vitrage garantissant un affaiblissement acoustique minimum des murs de façades de 30 dBA.

MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE

- ✓ Menuiseries extérieures des logements en PVC avec double vitrage 4/16/4 peu émissif Argon ou en aluminium pour les châssis coulissants (selon plan du logement).
- ✓ Occultation par volets roulants avec coffre de volet roulant sauf dans les pièces humides.
- ✓ Volets roulants motorisés, commande centralisée.
- ✓ Grands ensembles menuisés en aluminium dans les halls des bâtiments.
- ✓ Garde-corps des loggias, terrasses et balcons en acier thermolaqué ou vitrage opale ou maçonnés selon plans de l'architecte.
- ✓ Brise-vue entre balcons et terrasses selon localisation.

MENUISERIES INTERIEURES

- ✓ Portes palières à âme pleine sur cadre métal, rainurée, poignée décorative avec plaque de sécurité, serrure 3 points, affaiblissement acoustique de 29 dBA minimum conformément aux prescriptions de la certification NF HABITAT. Seuil de porte palière en bois ou aluminium.
- ✓ Portes de distribution intérieures de type alvéolaire, laquées au four en usine, finition haut de gamme. Huisseries métalliques peintes.
- ✓ Portes de placard selon localisation de couleur blanche, coulissantes ou ouvrant à la française, surface traitée d'usine.
- ✓ Equipements des placards selon localisation par étagères en mélaminé blanc et/ou penderie avec tringle en acier chromé.
- ✓ Ensemble de boîtes à lettres conforme à la réglementation de La Poste.

CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE

- ✓ Chauffage par une pompe à chaleur collective, radiateurs hydrauliques.
- ✓ Puissance des appareils de chauffage conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT et de l'étude thermique.
- ✓ Radiateur sèche-serviette électrique dans la salle d'eau.
- ✓ Eau chaude sanitaire produite par la pompe à chaleur collective.
- ✓ Comptage individualisé.

VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

- ✓ Ventilation mécanique contrôlée Hygroréglable à basse consommation permettant d'adapter les débits d'air entrant et sortant au taux d'humidité du logement.
- ✓ Commande électrique permettant d'augmenter le débit d'air extrait dans la cuisine.

EQUIPEMENTS SANITAIRES

- ✓ Robinetterie équipée d'un mitigeur avec butée économique.
- ✓ Meuble bas de salle de bains à tiroirs surmonté d'un plan vasque en résine de synthèse et d'un grand miroir.
- ✓ Emplacement lave-linge dans les salles de bains ou dans les rangements selon plan de vente.
- ✓ Système de douche type taradouche ou équivalent et douchette sur flexible dans la salle d'eau.
- ✓ WC : cuvette céramique avec abattant double et réservoir avec chasse 3l/6l, économiseur d'eau. WC suspendu pour les T2, sur pieds pour les T3.
- ✓ Dispositif d'aide au relèvement type barre d'appui au droit du WC et de la douche.

EQUIPEMENTS DE CUISINE ET ELECTROMENAGER

- ✓ Meuble sous-évier, plan de travail hydrofuge de couleur.
- ✓ Evier inox 1 bac avec égouttoir, robinet mitigeur double butée.
- ✓ Meubles hauts, étagères.
- ✓ Emplacement pour four et micro-ondes intégré dans meuble surélevé.
- ✓ Arrivées et évacuations pour lave-vaisselle.
- ✓ Plaque de cuisson vitrocéramique 3 feux.
- ✓ Hotte aspirante intégrée

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- ✓ Haut niveau d'équipement et de sécurité de l'installation électrique par le respect de la norme C15-100 et du CONSUEL.
- ✓ L'installation comprend un tableau d'abonné avec disjoncteur divisionnaire et toutes protections conformes à la norme C15-100 et au CONSUEL.
- ✓ Nombre et localisation des prises électriques, points lumineux et allumage conforme aux prescriptions de la norme C15-100 et du CONSUEL.
- ✓ Prise électrique sur les terrasses ou balcons.
- ✓ Equipement d'éclairage et lustrerie avec commande par détecteur pour les circulations communes, hall d'entrée, escaliers, parkings. Niveau d'éclairage conforme aux réglementations en vigueur.
- ✓ Pré-équipement pour installation ultérieure de bornes de recharge pour véhicule électrique sur certaines places de stationnement conformément à la réglementation en vigueur.

TELEVISION – TELEPHONE – ANTENNE SATELLITE

- ✓ La résidence est équipée de stations de traitement TV collective permettant de réceptionner les chaînes nationales, TNT et d'accéder au bouquet satellite numérique (CANAL + et CANAL SATELLITE) sous réserve de réception sur le site. L'accès au bouquet satellite nécessite un abonnement individuel pour chaque occupant.
- ✓ 2 prises TV, installation conforme aux prescriptions de COSAEL.
- ✓ 1 joncteur téléphonique type RJ45 dans chaque chambre et dans le séjour.
- ✓ Raccordement 100% fibre optique selon décision du concessionnaire.

REVETEMENTS DE SOLS ET FAÏENCES

Logements

- ✓ Revêtement PVC U3P3 dans toutes les pièces. Plinthes carrelage dans la salle d'eau, plinthes bois dans les autres pièces.
- ✓ Revêtement en dalles grès cérames ou lames bois sur plots sur les terrasses et balcons.
- ✓ Faïence toute hauteur au pourtour des douches
- ✓ Faïence au-dessus du plan de travail de la cuisine.

Parties communes

- ✓ Hall d'entrée et circulation RDC : carrelage grès cérame et paillason encastré.
- ✓ Circulation intérieure des étages : revêtement PVC, plinthes bois.
- ✓ Escaliers intérieurs desservant les étages : revêtement PVC ou peinture de sol.
- ✓ Escalier et circulation desservant la zone parking : béton.
- ✓ Cheminement piétonnier : béton désactivé ou balayé ou tout autre revêtement selon choix de l'architecte.

PEINTURE ET REVETEMENT MURAL

Logements

- ✓ Murs et plafonds : Peinture mate ou velouté lisse blanche acrylique.

Parties communes

- ✓ Hall d'entrée : panneau décoratif et miroir au choix de l'architecte. Faux plafond décoratif.
- ✓ Circulations des étages : revêtement mural décoratif collé ou peinture lisse, coloris au choix de l'architecte.

SECURITE – INTERPHONE - VIDEOSURVEILLANCE

- ✓ Détecteur autonome de fumée.
- ✓ Platines visiophone sur la porte du hall d'entrée de la résidence. Combiné individuel dans chaque logement permettant de déverrouiller l'accès selon la provenance de l'appel ou système Intratone.
- ✓ Badge de proximité permettant de déverrouiller les portes des halls.

ASCENSEUR

- ✓ Ascenseur desservant tous les niveaux d'habitation, équipement conforme aux prescriptions de la certification NF HABITAT.
- ✓ Décoration de la cabine au choix de l'architecte.
- ✓ Appel de secours téléphonique.

ACCES – AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- ✓ 1 seule clé permet l'accès au logement et aux locaux communs de la résidence.
- ✓ Portail d'accès au parking sous-sol de la résidence à ouverture motorisée commandée par télécommande individuelle.
- ✓ Eclairage extérieur par des bornes lumineuses ou candélabres.
- ✓ Aménagements paysagés selon le plan de l'architecte paysagiste, conception permettant de limiter les besoins en arrosage.
- ✓ Espaces verts communs avec haies, arbres et arbustes.

ESPACE DOLCE VITA

- ✓ Sol PVC U3P3 avec plinthes bois.
- ✓ Equipement d'éclairage et lustrerie avec commande par détecteur. Niveau d'éclairage conforme aux réglementations en vigueur.
- ✓ Revêtement mural au choix de l'architecte.
- ✓ Mobilier: canapés, table de travail et ameublement général selon aménagement des espaces

NOTA

La rédaction du présent document étant antérieure à la construction de l'immeuble, les caractéristiques techniques définies dans le présent descriptif sont susceptibles d'être modifiées par le maître d'ouvrage dans le cas où la fourniture, la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient difficiles, impossibles ou susceptibles d'entraîner des désordres, et ce pour un motif quelconque (retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, arrêt de fabrication, défauts d'avis technique...).

Le Maître d'ouvrage aura la faculté de les remplacer par d'autres de qualité au moins équivalente.

Il pourra en outre améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

La hauteur des seuils d'accès aux terrasses, balcons et loggias est liée aux contraintes structurelles et au respect des normes constructives et DTU en vigueur.